



HAL
open science

La mise en débat du travail dans les collectifs

Théo Martin

► **To cite this version:**

Théo Martin. La mise en débat du travail dans les collectifs. 5. Rencontres Nationales Travail en Agriculture, RMT Travail en agriculture, Nov 2022, Clermont-Ferrand, France. hal-04123256

HAL Id: hal-04123256

<https://hal.inrae.fr/hal-04123256v1>

Submitted on 9 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

La mise en débat du travail dans les collectifs

Le cas du robot en AOP Reblochon

Théo Martin, INRAE, UMR Innovation, theo.martin@inrae.fr

Introduction

Depuis les années 2000, le robot de traite connaît un déploiement important dans les exploitations laitières françaises. En 2020, le robot de traite représente une nouvelle installation de machine à traire sur deux et 13 % du parc français des machines à traire (Axema, 2020). Dans les appellations d'origine protégée fromagères, l'arrivée du robot donne lieu à de profonds questionnements sur la place de cette innovation dans la construction de la qualité. Si le Comté a inscrit l'interdiction du robot de traite au cahier des charges, d'autres appellations voient dans le robot un moyen d'attirer des jeunes à l'installation. Dans l'AOP Reblochon, 3^e fromage français AOP le plus vendu, le robot est arrivé à la fin des années 2000 et a depuis connu un déploiement important dans la zone. Mais l'arrivée de cette innovation ne s'est pas faite sans débats ni conflits entre producteurs. Plusieurs procès ont même eu lieu et illustrent la forte conflictualité autour de cette machine. Dans le cadre d'une thèse de doctorat¹, nous souhaitons ici montrer en quoi cette controverse autour de la robotisation de la traite en zone Reblochon peut être comprise comme un conflit autour du travail.

Le robot révèle deux grandes manières de travailler

Le Reblochon est promu comme un fromage de montagne produit en Haute-Savoie. Pourtant, une partie importante du lait est produite dans des zones non montagnardes. Localement, les éleveurs distinguent deux grandes zones : le "haut" et le "bas". Le bas désigne un ensemble principalement composé du plateau des Bornes et de la vallée de l'Arve. Le haut correspond à la zone montagnarde et inclut le massif de Bornes, les Aravis, une partie du Val d'Arly et le Nord Faucigny (Aubron et Nozières-Petit, 2018). De cette diversité de milieux bio-physiques découle deux grands ensembles agraires. Le haut et le bas se distinguent ainsi par la structure des exploitations, par les systèmes d'élevage prédominants et par l'organisation de la transformation. En bas, les exploitations sont de plus grande taille, plus équipées et la disponibilité des terres labourables a accompagné une intensification de la production par le recours aux céréales, l'affouragement en vert (maïs et herbe) et la prédominance de la race montbéliarde. L'essentiel du lait produit est livré aux fruitières qui se chargent de la transformation et de la commercialisation. En haut, la transformation fermière du lait en Reblochon permet aux éleveurs de tirer une meilleure valeur ajoutée du lait produit. Les exploitations ont ainsi connu une logique d'agrandissement et d'intensification bien moins marquée. Elles sont de plus petite taille et présentent un niveau d'équipement moins important. La valorisation des prairies naturelles dans les vallées et les alpages fournit l'essentiel de l'alimentation des Abondances, race dominante en haut, moins productive mais plus adaptée aux conditions montagnardes. Comme le rappellent souvent les éleveurs du plateau des Bornes, ces différences fondent une division du travail entre le haut et le bas : "*en haut ils font la qualité, en bas on fait la quantité*". Le bas fournit ainsi l'essentiel du volume de lait de l'AOP et permet aux consommateurs de retrouver du Reblochon dans une grande diversité de circuits de distribution (grande distribution, restauration, etc.). Le haut façonne l'image d'un fromage de montagne singulier, produit dans des fermes au bâti traditionnel avec de petits troupeaux valorisant des prairies d'altitude dont la flore particulière contribue aux spécificités gustatives du Reblochon (Dorioz et al., 2000). Mais l'arrivée du robot dans les fermes du bas est venue mettre à mal ce principe de répartition des rôles. Son déploiement met en lumière que la qualité est l'affaire de tous, du haut comme du bas. Et si le robot

¹ Thèse de géographie à l'UMR Innovation (INRAE) dirigée par Pierre Gasselin et Lucette Laurens. Cette recherche s'intéresse aux transformations du travail accompagnant la robotisation de la traite dans deux petites régions agricoles françaises (Ille-et-Vilaine et Haute-Savoie).

est une menace pour la qualité, que ce soit la qualité sensorielle ou l'image du produit auprès des consommateurs, alors la robotisation menace le prix de valorisation du lait que l'AOP permet. C'est ainsi qu'est vécue l'arrivée des robots dans les fermes du bas par les éleveurs du haut. Pour les éleveurs du bas, le robot est un moyen d'accès à un autre style de vie car il facilite la flexibilité dans l'organisation temporelle du travail (Martin et al., 2022). Les éleveurs peuvent plus facilement organiser leur journée de travail sur le modèle du salarié contemporain et ainsi profiter de sociabilités nouvelles. Cette aspiration à un autre style de vie où le petit déjeuner peut être pris en famille et les soirées partagées entre amis est d'autant plus importante en bas que les éleveurs partagent de plus en plus cet espace avec des travailleurs urbains. Le plateau des Bornes est en effet situé entre deux grandes aires urbaines que sont Annecy et Genève et connaît une forte dynamique de construction associée à l'arrivée dans cette zone rurale de travailleurs urbains. En haut, la production fermière est intimement liée au vécu où la transformation après chaque traite (deux fois par jour), la livraison chez l'affineur, la vente directe et la montée en alpage rythment l'organisation temporelle d'un travail vécu comme un style de vie. Alors qu'en bas, la production laitière est vue comme un frein à de nouvelles aspirations, à l'accès à un style de vie urbain et contemporain, en haut, le travail est intimement lié à un style de vie montagnard. Le déploiement du robot de traite dans les exploitations du bas vient également dévoiler ces deux formes d'organisation sociale du travail et les styles de vie associés. Pour beaucoup d'éleveurs du haut, le déploiement du robot de traite est d'autant plus incompris que la traite biquotidienne est centrale et symbolique dans le métier de producteur de Reblochon, elle est une étape dans la transformation du fromage. Au contraire, en bas, le fruit du travail n'est pas entre les mains de l'éleveur puisque le lait est livré à la fromagerie et la traite de troupeaux toujours grands est vécue comme une contrainte. Ce que le robot produit, c'est donc à la fois une remise en question de la division du travail de qualité au sein de l'AOP Reblochon et la confrontation de deux espaces où se construisent des aspirations au travail ancrées dans des réalités agraires différentes. Mais d'autres éléments composent cette division du travail. C'est le cas du foin, qui doit être produit dans la zone, et dont le bas fournit les zones de montagne pour lesquelles l'autonomie en foin est limitée par l'expansion du tourisme sur le foncier agricole. C'est également le cas des génisses du bas qui montent en estive pendant la période estivale, libérant l'espace et le temps nécessaire au travail de fenaison. Si le robot met en conflit l'opposition qualité/quantité, il réveille également les débats sur d'autres éléments de cette division territoriale du travail. Si la complémentarité entre le haut et le bas pouvait masquer les différences, les évolutions du territoire (urbanisation, développement du tourisme, etc.) rendent ces complémentarités plus fragiles. Aujourd'hui, les génisses sont de plus en plus envoyées dans les Hautes-Alpes et le foin provient de plus en plus de l'extérieur notamment de la Crau. Ainsi, avec le débat interne sur le robot, sont mis sur la table d'autres éléments de la division du travail tels que l'achat de foin extérieur à la zone par les éleveurs des montagnes.

Travail et machine : une continuité historique

Finalement, regarder cette controverse autour du robot de traite comme un conflit pour la qualification collective du travail, qui met en discussion les modalités de sa division, c'est resituer le robot dans un mouvement historique, celui des machines, qui rencontrent des résistances et donnent lieu à des reconfigurations des rapports sociaux. Par exemple, sous l'ancien régime, la faux est promue pour remplacer la faucille car elle permet d'augmenter considérablement la productivité du travail (Jarrige, 2016). Pourtant, elle sera interdite jusqu'en 1791 car elle prive les classes laborieuses d'une chaume précieuse pour leur bétail, pour les toits et pour se chauffer (Grantham, 1999). De plus, le remplacement de la faucille par la faux redessine la division sexuelle du travail. Alors que la moisson était principalement un travail féminin en Europe non méditerranéenne, le travail à la faux - comme la plupart des tâches effectuées avec des outils lancés - est un travail masculin (Sigaut, 1989). Le passage de la charrue en métal à la charrue en bois au XIX, l'arrivée des nouveaux moulins de meunerie au XVIII ou encore la diffusion des batteuses mécaniques ont constitué autant d'exemples de résistance à des machines remettant en cause l'organisation sociale des sociétés paysannes de leur époque (Jarrige, 2016).

Bibliographie

- Aubron C. Nozières-Petit M.-O., 2018. Dynamiques laitières en Haute-Savoie – l'AOP Reblochon au service du développement du territoire ? s.l., Montpellier SupAgro.
- Axema, 2020. Rapport économique. S.l., Union des Industriels de l'Agroéquipement.
- Dorioz J.-M., Fleury P., Coulon J.-B., Martin B., 2000. La composante milieu physique dans l'effet terroir pour la production fromagère. Courrier de l'environnement de l'INRA. N°40, p 47-55.
- Grantham G.-W., 1999. La faucille et la faux : un exemple de dépendance temporelle. Etudes rurales. Traduit par Michel Adam et Gilles Postel-Vinay. Vol 151, n°1, p 103-131.
- Jarrige F., 2016. Technocritiques : du refus des machines à la contestation des technosciences. Paris, la Découverte (coll. La Découverte-poche).
- Martin T., Gasselin P., Hostiou N., Féron G., Laurens L., Purseigle F., Olliveir G., 2022. Robots and transformations of work in farm: a systematic review of the literature and a research agenda. *Agonomy for sustainable Development*, vol. 42, n°4, p 66.
- Sigaut F., 1989. L'innovation mécanique en agriculture – Essai d'une analyse historique comparative. Les Cahiers de la Recherche Développement, n°21.





FROMAGES AOP

LE ROBOT FAIT DÉBAT

© 20.05.16



Claude Vermet Desroches, président de l'interprofession du comté, a réaffirmé le 7 mars à Verzet (Doubs), l'opposition de la filière au robot de traite. Il intervenait devant près de 1 000 producteurs ayant répondu à l'appel de tous les syndicats agricoles, toutes tendances confondues, pour soutenir la coopérative de Piersfontaine-les-Varans. Depuis quatre mois, elle est obligée par un jugement de collecter le lait d'un de ses sociétaires équipé de robots, mais ne le transforme pas en comté. © THIÉRY PETIT

<https://www.eleveur-laitier.fr/actualites/fromages-aop-le-robot-fait-debat-1,0,557395586.html>

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE

Accueil | Informations pratiques | Le tribunal administratif

Accueil / A savoir / Jurisprudence / Agriculture - annulation de décisions Certipaq - 1503366

9 décembre 2015

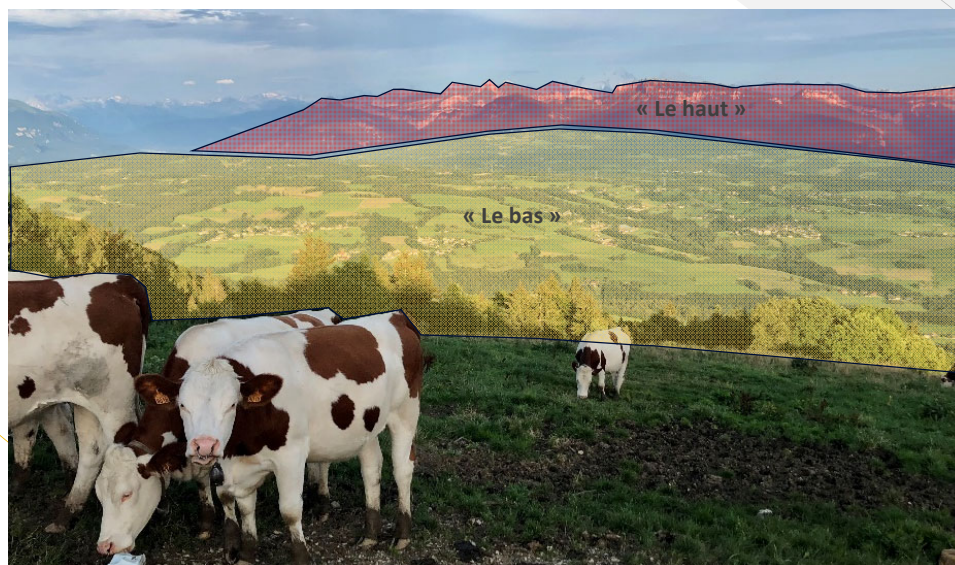
Agriculture - annulation de décisions Certipaq - 1503366

contrôle par le juge d'une sanction de suspension d'une habilitation relative à l'appellation d'origine contrôlée « AOC reblochon de Savoie » infligée par un organisme certificateur – annulation

<http://grenoble.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Jurisprudence/Agriculture-annulation-de-decisions-Certipaq-1503366>



Photo – crédit T.Martin



Ajouter un pied de page

5

*Race bovine dominante**Transformation**Exploitations**Marché**Prix / valeur ajoutée***Plateau des Bornes**

Montbéliarde

Fruitière

(transformation en coopérative)

Taille +++ / intensification en volume

AOP Reblochon **laitier**

≈ 500 €/t

Massif des Bornes / Aravis

Abondance

Fermière

(transformation à la ferme)

Taille + / intensification en valeur ajoutée

AOP Reblochon **fermier**

Valorisation > 500 €/t